

République Française

Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Conservatoire
Ardèche Musique et Danse**

Extrait du registre des délibérations du comité syndical.

Séance du Mercredi 21 septembre 2022

N° 870 | 2022

Objet : Désignation des représentants du Comité Syndical au Comité Technique puis au Comité Social Territorial

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	2	Présents avec voix délibérative :	7
Représentés par un pouvoir :	1	Représentés par un pouvoir :	1
Votants :	2	Votants :	8
Nombre de voix exprimables ¹ :	6	Nombre de voix exprimables ¹ :	8
Suffrages exprimés :	6	Suffrages exprimés :	8
Quorum² constaté = 10		Total des suffrages exprimés :	14

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-et-un septembre à dix-huit heures, en salle attenante aux services de la Police Municipale à la VOULTE-SUR-RHONE, et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 14 septembre 2022, le comité syndical s'est réuni sous la présidence de son Vice-Président, Marc-Antoine QUENETTE. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (9 élus présents).

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Martine Roumezy, Marie-Pierre Chaix, Nadège Vareille, Christelle Busset,
Messieurs : Denis Reynaud, Alain Deffes, Ali-Patrick Louahala, Marc-Antoine Quenette,

2. *Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :*

Mesdames : Véronique Chaize (donne pouvoir à Ali-Patrick Louahala)
Messieurs : Christian Feroussier (donne pouvoir à Marc-Antoine Quenette)

Etaient présents sans voix délibérative:

1. *Elus des communes, des EPCI et du Département :*

Mesdames : Nadia Ribeyre (Belsentes), Christine Pasturale (La Voulte-sur-Rhône), Géraldine Aubert (Mariat)

Messieurs : Férédic Garayt (St Laurent du Pape), Ronan Philippe (en visioconférence)

2. *Autres présents :*

Mesdames : Valérie Chambouleyron, Estelle Delafontaine, Amandine Riant

Messieurs : Arzel Marcinkowski, Lionel Mariani

Etaient absents ou excusés :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Pascale Borde Plantier, Fanny Flottes, Marie-Pierre Chaix, Anne Chantereau, Barbara Tutier, Françoise Rieu-Fromentin, Laetitia Bourjat, Christelle Reynaud

Messieurs : Patrick Olagne, Jacquy Barbisan, Philippe Euvrard, Emile Louche, Dominique Bresso

Secrétaire de séance : Martine Roumezy

¹ Nombre de voix exprimables = nombre de votants x nombre de voix

² Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts).

Objet : Désignation des représentants du Comité Syndical au Comité Technique puis au Comité Social Territorial

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique;
- la délibération n° 673 du 31 mai 2018 relative à la fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique placé auprès du Syndicat Mixte et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité ;
- le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;
- la délibération n°859-2022 du Syndicat mixte du 14 juin 2022 ayant pour objet la fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial placé auprès du Syndicat Mixte, le maintien du paritarisme et la décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Entendu l'exposé du Président de séance précisant l'objet de cette délibération :

- « **Le comité technique est une instance de concertation** chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. C'est ainsi qu'y sont examinées les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.... En outre, le CT est informé des incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire.
- Pour rappel, par délibération du 31 mai 2018, le comité syndical avait décidé :
 - o de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
 - o le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
 - o le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.
- Le CT sera réuni jusqu'au 8 décembre 2022. A partir de cette date, cette instance évoluera en un Comité Social territorial, fusionnant CT et CHSCT. Or, comme délibéré le 14 juin dernier, le nombre de titulaires (avec un nombre égal de représentants suppléants), s'élèvera à 3.
- Je vous propose donc les candidatures suivantes:
 - Membres titulaires :
 - Madame Pascale BORDE-PLANTIER
 - Madame Martine ROUMEZY
 - Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
 - Madame Véronique CHAIZE
 - Membres suppléants :
 - Madame Laetitia BOURJAT
 - Monsieur Ronan PHILIPPE
 - Monsieur Dominique BRESSO
 - Monsieur Emile LOUCHE
- Enfin, j'indique que, à la suite de la création du Comité Social Territorial (CST) en date du 8 décembre prochain, seront désignés :
 - Membres titulaires :
 - Madame Pascale BORDE-PLANTIER
 - Madame Martine ROUMEZY
 - Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
 - Membres suppléants :
 - Madame Véronique CHAIZE
 - Madame Laetitia BOURJAT
 - Monsieur Ronan PHILIPPE

Après décompte des voix, le résultat suivant est constaté par désignés représentants auprès du Comité Technique du Conservatoire Ardèche Musique et Danse :

- titulaires :
 - Madame Pascale BORDE-PLANTIER
 - Madame Martine ROUMEZY
 - Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
 - et Madame Véronique CHAIZE
- suppléants :
 - Madame Laetitia BOURJAT
 - Monsieur Ronan PHILIPPE
 - Monsieur Dominique BRESSO
 - et Monsieur Emile LOUCHE

Il est par ailleurs indiqué que sont désignés membres du Comité Social Territorial (CST) à compter du 8 décembre 2022 :

- titulaires :
 - Madame Pascale BORDE-PLANTIER
 - Madame Martine ROUMEZY
 - et Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
- suppléants :
 - Madame Véronique CHAIZE
 - Madame Laetitia BOURJAT
 - et Monsieur Ronan PHILIPPE

Pour extrait certifié conforme,



Le Président du Syndicat Mixte.